

CDC MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC - LACAUNE  
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public relative à un parc de type structures gonflables – SARL MATTIS**

Séance du 28 février 2024  
Délibération n°D\_2024\_039

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 8

Votants : 36

- dont « pour » : 36

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 28 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 14 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Richard COLLET, Francis CROS, Bernard DURAND, Jean-Claude DURAND, Jacques FABRE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Sandra RAMOND, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés : Alain BARTHES représenté par Georges MEROU, Marie CASARES représentée par Pierre BAILLY, Marie-Françoise CROS représentée par Didier SENEGAS, Pierre ESCANDE représenté par Max ALLIES, Jacqueline GRANIER représentée par Richard COLLET, Antoine PROENCA représenté par Bernard DURAND, Moïse ROQUES représenté par Anne-Lise SAUTEREL, Christian THERON représenté par Isabelle CALVET

Excusés : Alexis BENAMAR, Jacques CALVET, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Robert BOUSQUET

**Objet : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public relative à un parc de type structures gonflables – SARL MATTIS**

La SARL MATTIS N°SIRET 810 859 199 00012 dispose d'une convention d'occupation précaire et révocable du domaine public relative à la mise à disposition d'un terrain à la base de loisirs des Bouldouïres afin d'y proposer un parc de structures gonflables, convention consentie et acceptée pour une durée de 7 ans à compter du 1er juillet 2023.

M. Tolino, ancien gérant de la SARL MATTIS dont le siège est situé au 13 place St Jacques 81190 SAINTE-GEMME, nous a informé du changement de gérant. La SARL MATTIS sera désormais représentée par M. HEBRARD Mathieu, Marcellin.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n°1 annexé à la présente délibération, à la convention de location, qui modifie le représentant légal de la SARL MATTIS.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

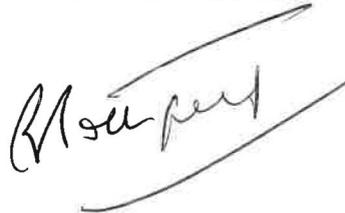
**DECIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- d'approuver l'avenant n° 1 annexé à la présente délibération, à la convention de location, qui modifie le représentant légal de la SARL MATTIS.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Pour copie certifiée conforme**

**Le Secrétaire de séance – Robert BOUSQUET**



**Le Président – Daniel VIDAL**



Monts de Lacaune Montagne  
du Haut Languedoc

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 06 / 03 / 2024  
et publié ou notifié  
le 06 / 03 / 2024